



Projet pédagogique et artistique de l'Académie de musique de Bouillon

Le présent Projet pédagogique et artistique se réfère à divers textes et concepts fondateurs auxquels l'Académie de musique de Bouillon souscrit pleinement.

Entre autres, et principalement,

• le Décret organisant l'enseignement secondaire artistique à horaire réduit subventionné par la Communauté française (02/06/1998), tel que modifié à ce jour.

- On trouve à l'article 3 les principales finalités de l'enseignement secondaire artistique à horaire réduit qui consistent à :

1° concourir à l'épanouissement des élèves en promouvant une culture artistique par l'apprentissage des divers langages et pratiques artistiques;

2° donner aux élèves les moyens et formations leur permettant d'atteindre l'autonomie artistique suscitant une faculté créatrice personnelle;

3° offrir un enseignement préparant des élèves à rencontrer les exigences requises pour accéder à l'enseignement artistique de niveau supérieur.

- Et à l'article 4, on trouve 4 axes de compétence fixés pour chacune des filières de formation, de qualification et de transition :

- l'intelligence artistique de l'élève, à savoir sa capacité de perception de la cohérence d'un langage artistique;

- la maîtrise technique de l'élève, à savoir sa capacité de dominer l'utilisation des éléments techniques propres à chaque spécialité;

- l'autonomie de l'élève, à savoir sa capacité de découvrir, de développer et de produire seul une activité artistique de qualité équivalente à celle que la formation lui a permis d'atteindre;

- la créativité de l'élève, à savoir sa capacité de se servir librement d'un langage artistique connu de lui ou élaboré par lui en vue d'une réalisation originale.

• le Projet éducatif de la Ville de Bouillon, qui repose sur 4 socles :

- la citoyenneté et la responsabilité
- le respect des droits de l'enfant
- la maîtrise des compétences de base
- l'égalité des chances

• le Projet pédagogique de la Ville de Bouillon pour son enseignement artistique, et qui repose sur 3 objectifs :

- réussir l'élève citoyen dans sa vie d'aujourd'hui et pour demain,
- réussir l'équipe enseignante solidaire et responsable,
- réussir la communauté éducative en harmonie avec son environnement.

• le Règlement d'Ordre intérieur, lequel comprend le Règlement des Études, ainsi que le Règlement du Conseil des Études de l'établissement.

• enfin, ce Projet pédagogique et artistique se veut harmonisé sur trois grands axes :

- l'humanisme, passant par l'accomplissement et le dépassement de soi-même.
- la tolérance, c'est-à-dire, l'apprentissage du respect de "l'autre" quelles que soient ses différences artistiques, physiques, raciales, culturelles, philosophiques, religieuses ou politiques.
- la liberté et la responsabilité (notamment pédagogiques)

Portrait de l'établissement et de son environnement.

L'Académie de musique de Bouillon organise son enseignement sur un territoire de 840 kilomètres carrés, pour une population de plus de 34 000 habitants (soit environ 40 habitants par km²) et ce pour un public, tous âges confondus (de 5 à 80 ans), de 800 à 900 élèves...

La Ville de Bouillon, fondatrice historique de l'établissement, en est le Pouvoir organisateur, et a établi aux cours des années des conventions avec cinq autres communes : Florenville (avec une petite section dans le village de Muno), Gedinne, Libramont-Chevigny, Paliseul et Vresse-sur-Semois.

Les distances entre les implantations s'échelonnent de 15 à 52 kilomètres selon les cas, ce qui influence fortement le fonctionnement de l'établissement.

La population qui fréquente l'Académie de musique de Bouillon se compose majoritairement d'enfants d'une part (90% d'élèves âgés de moins de 18 ans), d'élèves de sexe féminin d'autre part (70% de filles) et enfin, de musiciens (72% des élèves fréquentent le domaine de la musique, 20% les arts de la parole et du théâtre, et 8% la danse)

Trois domaines sont représentés à des degrés divers selon les implantations : la musique (toutes implantations), les arts de la parole et du théâtre (toutes implantations sauf Gedinne et Vresse-sur-Semois) et la danse classique (Bouillon, Gedinne et Libramont-Chevigny).

L'évolution démographique est diverse selon les communes : la population est vieillissante dans les communes de l'ouest du territoire, ce qui provoque des problèmes de stabilité dans les populations fréquentant l'enseignement du jour, et met chroniquement en danger certains établissements. Cet état de fait impacte évidemment la population fréquentant l'Académie dans les communes concernées. Logiquement, cette population se répartit sur le territoire, en fonction de la démographie : cela va de 30% pour Libramont-Chevigny, à 22% pour Bouillon et Florenville, 13% pour Paliseul, 10% pour Gedinne et 3% pour Vresse-sur-Semois.

Étant donné cette répartition de la population et les distances entre implantations, les projets pluri- ou trans-disciplinaires se révèlent parfois extrêmement complexes à mettre en œuvre.

La situation économique est également diverse selon les endroits : les communes éloignées des grands axes (gares, autoroutes) présentent de manière chronique des chiffres interpellants en terme de chômage ou de précarité. Cela a également une influence sur la population fréquentant l'Académie.

Le cadre

Les changements apportés par le décret du 2 juin 1998 sont importants.

Non seulement, ils ont influencé la structure même de l'Académie, mais ils ont touché à ses contenus en termes de compétences et aux pratiques de classe en optant pour une pédagogie active :

- soucieuse de développer l'élève dans ses dimensions affective, sociale, intellectuelle et physique,
- prenant en compte ses différences pour lui donner les meilleures chances d'épanouissement et donc d'insertion sociale.

Le projet

Tenant compte de ce cadre et de cet environnement, chaque équipe pédagogique aura pour chacun des élèves qui lui est confié la meilleure ambition, tout en tenant compte de ses rythmes propres, dans la perspective de le faire évoluer vers la maîtrise des savoirs et des compétences nécessaires à son épanouissement et à l'acquisition d'une réelle autonomie artistique, ainsi qu'à la poursuite éventuelle de ses études à un niveau supérieur.

Pour cela, elle veillera à organiser une continuité pédagogique en pratiquant la différenciation des apprentissages sur base d'une véritable évaluation formative.

Pour y arriver, la concertation au sein des équipes éducatives est indispensable, et ce malgré les difficultés de mise en œuvre au vu des caractéristiques géographiques.

La réflexion se situera à trois niveaux :

- les structures,
- les stratégies d'apprentissage et les méthodes d'enseignement,
- les moyens et les outils.

1. Les structures

Priorité sera donnée à l'organisation en cycles fonctionnels (à différencier des structures organisationnelles de l'école).

Un cycle est défini comme un ensemble d'années d'études géré par une équipe d'enseignants solidaires et co-responsables (Conseils de Classe et d'Admission), à l'intérieur duquel l'élève évolue de manière continue et à son rythme, en ayant pour lui la meilleure ambition.

À l'Académie de musique de Bouillon, chaque cycle comporte de 1 à 3 années. Ce processus est développé dans le Règlement des Études, figurant dans les Règlement d'Ordre intérieur de l'Académie.

Dans le souci de respecter les rythmes de l'élève et de l'aider à parcourir sa scolarité sans rupture, des initiatives pourront être prises par les CCA pour harmoniser les transitions.

2. Les stratégies d'apprentissage et méthodes d'enseignement

L'accent sera mis, autant que possible, sur une pédagogie active qui amènera l'élève à s'impliquer dans une démarche participative et réflexive.

L'équipe éducative définira, dans le cadre du projet d'établissement, la mise en œuvre des axes suivants :

- une véritable pédagogie tenant compte du vécu de l'élève, de ses besoins, de ses préoccupations, en équilibrant, selon les disciplines, les moments collectifs de classes (ensembles), les moments de groupes (ateliers, groupes de besoins, groupes d'intérêts, ...) et les moments d'individualisation pour permettre la transmission ou la construction des savoirs et des savoir-faire dans la perspective de l'acquisition de compétences.
- le choix de situations signifiantes permettra à l'élève de mobiliser, dans une même démarche, compétences transversales et disciplinaires, y compris les savoirs et les savoir-faire y afférents. Il s'agira ainsi de cultiver chez l'élève le goût de l'effort dans la réalisation de projets concrets.

- c'est en agissant sur son environnement et en interaction avec les autres que l'élève pourra apprendre et construire les concepts de base.

Dans ce but, l'équipe éducative fera appel

- à des activités de découverte, de production et de création,
- aux technologies de communication et d'information,
- aux activités culturelles,
- à des performances publiques régulières et valorisantes,
- au développement de pratiques démocratiques (conseils de classe, groupes de décision, ...), de citoyenneté responsable au sein de l'établissement.

3. Les moyens et les outils

En collaboration avec l'équipe éducative, par le biais du Conseil des Études, le Pouvoir organisateur définira et actualisera régulièrement les moyens et les outils nécessaires (Projet pédagogique et artistique, programmes de cours propres à chaque discipline, ...), ceci en adéquation avec ses Projets éducatif et pédagogique.

L'équipe enseignante sera encouragée à se former en cours de carrière afin de mettre à niveau ses compétences ou afin d'en acquérir de nouvelles.

L'information entre personnel directeur, administratif et enseignant, ainsi que les élèves et leurs parents, et le public en général, sera véhiculée entre autres par le biais de médias informatiques modernes et attrayants (sms groupés, mailing, site internet destiné au public ou plus spécifiquement aux professeurs.)

Au vu de la situation géographique, l'autonomie des enseignants sera encouragée dans les processus d'évaluation.

Différents modes d'évaluations seront mis en œuvre :

- l'évaluation formative, faisant appel à un dialogue constant entre enseignant et apprenant, permettant à celui-ci d'être acteur conscient de son apprentissage, et à celui-là d'adapter efficacement sa pédagogie aux situations rencontrées.
- l'évaluation sommative (qui pourra prendre, à chaque fin de cycle, la forme d'une évaluation certificative), où l'apprenant sera amené à faire la somme et/ou la preuve, dans des situations motivantes et valorisantes, des acquisitions de compétences prévues dans les programmes de cours. Le processus précis de l'organisation de ces évaluations se trouve dans le Règlement des Études de l'établissement.
- l'évaluation continue, au jour le jour, faisant appel aux précédentes et faisant la part belle à l'autonomie de l'apprenant dans sa formation artistique.

Pour servir ses objectifs de formation artistique et stimuler la motivation des élèves, l'Académie sera ouverte à tous les langages artistiques, quel que soit le domaine, musique, arts de la parole et du théâtre, et danse : classique, contemporain, populaire, savant, traditionnel, ...

Enfin, l'Académie permettra aux étudiants, par le biais d'ateliers, d'auditions, de spectacles intra et extra muros, de rencontres interdisciplinaires, de stages et d'interventions dans des manifestations organisées par des associations tierces, de devenir plus tard des acteurs autonomes de la vie culturelle régionale soit en s'insérant dans des groupes déjà formés, soit en ayant les capacités d'en développer de nouveaux.

Conclusion

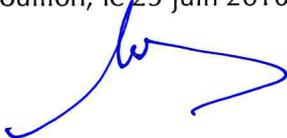
Globalement, ce Projet pédagogique et artistique vise à promouvoir, pour les élèves fréquentant l'Académie, la plus grande intégration possible dans la vie socio-culturelle de leur environnement, au moyen d'une formation artistique éclairante et produisant des citoyens culturellement actifs et engagés.

Sans discrimination aucune, l'Académie veut proposer à chacun un enseignement offrant l'accès à la plus grande diversité de techniques artistiques, dans le but, tant de préserver un héritage culturel irremplaçable que d'amener à la découverte d'autres cultures ou langages artistiques.

"JE est fait de tous les liens que je tisse."

Albert JACQUARD

approuvé par le Conseil des Études de l'Académie de musique de Bouillon,
à Bouillon, le 23 juin 2016



approuvé par le Pouvoir organisateur de la Ville de Bouillon,
à Bouillon, le

Approuvé par le Collège Communal
de la ville de Bouillon

en séance du 25/07/2016

Par le Collège

Le Directeur général, Le Bourgmestre,



Projet pédagogique et artistique
de l'Académie de musique de Bouillon